

REGLEMENT COUPE MIXTE 2023

Première Phase :

- 12 équipes se sont inscrites pour disputer la COUPE,
- Les équipes sont réparties en 3 groupes de 4 par tirage au sort (2 équipes du même club ne peuvent pas être dans le même groupe),
- Le calendrier des matchs vous sera transmis et l'arbitrage est à la charge de l'équipe recevant,
- Ils se dérouleront du 27/03 au 14/04 en 3 sets gagnants suivant les règles de la FFV.

Finale :

- La finale aura lieu avec les 1ers de chaque groupe. Le lieu et la date seront à déterminer avec eux,
- Elle se déroulera en plateau sur une soirée,
- Matchs en 2 sets gagnants de **15 points**, si besoin 3ème set également en 15 points,
- Le vainqueur sera l'équipe qui totalise le plus de victoires. En cas d'égalité le set avéragé sera pris en compte.

Règlement particulier :

- Un joueur ne peut jouer que dans une seule équipe.
- Le Comité contrôlera les feuilles de matchs et si un joueur est inscrit sur une 2ème feuille de match, l'équipe perd le match
- Obligation de «minimum 3 filles » sur le terrain
- La coupe est réservée aux équipes mixtes. Aucun joueur (se) évoluant en région ou division supérieure n'est autorisé de jouer.

Bon match à vous

La Commission sportive seniors

Comité Mayenne Volley Ball
Maison des Sports
109 bis avenue Pierre de Coubertin
53000 LAVAL

02 43 67 07 25
secretariat@comitevolley53.fr
www.comitevolley53.fr
Facebook : Comité Mayenne Volley Ball